



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 MARS 2023

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>30</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>25</b>
<b>Convocations :</b>	<b>10 MARS 2023</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- |                                      |                              |
|--------------------------------------|------------------------------|
| - Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU | Pouvoir à Mme Adeline POLLET |
| - Mme Clarisse KIRCH                 | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA   |
| - Mme Mathilde LESAGE                | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY  |
| - M. Luc LESIEUR                     | Pouvoir à M. Alexis RAGACHE  |
| - Mme Lisa MADELEINE                 | Pouvoir à Mme Laurence RENO  |
|                                      |                              |
| - M. Jean-Baptiste BARDET            |                              |
| - M. Loïc CAPPE                      |                              |
| - Mme Camille FERET                  |                              |
| - Mme Julie GODICHAUD                |                              |
| - M. Alexis VERNIER                  |                              |

--ooOoo--

Monsieur Jean-François TIMMERMAN remplit les fonctions de Secrétaire

Objet : Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ Cuisinier en production chaude

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,

Considérant la nécessité d'assurer les missions de cuisinier en production chaude au sein de la Cuisine Centrale,

Il est proposé la création, à la date du 24 avril 2023, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, filière Technique, afin d'assurer les missions de cuisinier en production chaude au sein de la Cuisine Centrale,

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230316-2023-35-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 27/03/2023



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

Luce PANE